



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



19045781

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

22 MARS 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION **Grefe** TOURNAI

N° d'entreprise : 0455.281.940

Dénomination

(en entier) : **NEW LIFE PROJECT**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : Place Hergé, 1 - appart. D08 - résidence le Chapitre à 7500 Tournai

Objet de l'acte : Dépôt du projet de fusion

En date du 19.03.2019, à 18 heures, s'est réunie l'organe de gestion conformément à l'article 719 du code des Sociétés, les gérants de la SPRL "NEW LIFE PROJECT" dont le siège social est situé à 7500 Tournai, place Hergé, 1 - appartement D08 - résidence le Chapitre et les gérants de la Société civile SPRL "INFIRMIER VAN DAELE PATRICK" dont le siège social est situé à 7500 Tournai, place Hergé, 1 - appartement D08 - résidence le Chapitre, ont rédigé en accord commun le présent projet de fusion qu'ils produiront à leurs assemblées générales d'associés respectives.

Cette opération a pour objet une fusion par absorption, par laquelle la totalité du patrimoine y compris les droits et obligations de la Société civile SPRL "INFIRMIER VAN DAELE PATRICK" au 31 décembre 2018 est reprise par la SPRL "NEW LIFE PROJECT"

1. IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS À FUSIONNER

1.1. La société absorbée : « INFIRMIER VAN DAELE PATRICK » Soc. civile SPRL.

La société civile SPRL a été constituée sous la dénomination « INFIRMIER VAN DAELE PATRICK » le 11 mars 2008 suivant l'acte reçu par le notaire Olivette Mikolajczak, Notaire associé à Tournai, publié aux annexes du Moniteur Belge du 13 mars 2008 sous le numéro 0300816. Les statuts ont été modifiés comme suit :

-Par acte sous seing privé du 11 mars 2008, publié aux annexes du Moniteur Belge le 4 avril 2008 sous le n°0050325 (démissions, nominations)

-Par acte sous seing privé du 15 mars 2010, publié aux annexes du Moniteur Belge le 23 avril 2010 sous le n° 0059203 (transfert de siège social)

La société a son siège social à 7500 Tournai, Place Hergé, 1 - appartement D08 «Résidence le Chapitre». La société a la forme juridique d'une société civile sous forme de Société Privée à Responsabilité Limitée et est dénommée « INFIRMIER VAN DAELE PATRICK ».

La société a pour objet, tant en Belgique qu'à l'étranger :

- Les soins de santé à domicile ;
- L'achat, la vente et la livraison de matériel médical et paramédical ;
- La prise d'intérêts sous quelques formes que ce soit, et notamment, par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés, dans toutes sociétés ou entreprises, constituées ou à constituer, sous quelques formes que ce soit, industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres ;
- La prestation de service, les conseils en organisation, le management de société ;
- L'immobilier pour compte propre, gestion de tout patrimoine immobilier.

La société peut effectuer toutes opérations civiles ou financières de nature à faciliter la réalisation de l'objet social sans modifier le caractère civil de la société, et notamment, toutes opérations ayant trait à tous biens : immeubles et/ou droits immobiliers, par incorporation ou par destination et à tous biens mobiliers et/ou à tous droits mobiliers qui en découlent. La société pourra d'une façon générale, tant en Belgique qu'à l'étranger, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation. Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes manières, à tous commerces, sociétés ou entreprises existantes ou à créer, en Belgique ou à l'étranger, ayant une activité semblable ou connexe à la sienne, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Elle peut conclure toutes les conventions de collaboration, de

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/04/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

rationalisation, d'association ou autres, accorder ou prendre des licences et autres droits apparentés, en Belgique ou à l'étranger.

Le capital social actuel de la société est fixé à 18.600,00 Euros, représenté par 186 parts sociales d'une valeur nominale de 100 €.

La société « INFIRMIER VAN DAELE PATRICK », est inscrite à la banque carrefour sous le numéro d'entreprise 0896.376.406.

L'exercice social se clôture le 31 décembre de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le 1^{er} vendredi de juin, à 18 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

La société « INFIRMIER VAN DAELE PATRICK », ayant son siège social à 7500 Tournai, Place Hergé, 1 - appartement D08 «Résidence le Chapitre» représentée par, Monsieur Van Daele Patrick et la SPRL NEW LIFE PROJECT représentée par Monsieur Van Daele Patrick, gérants de la société.

1.2. La société absorbante : « NEW LIFE PROJECT » SPRL.

La société sous forme de société privée à responsabilité limitée a été constituée sous la dénomination « NEW LIFE PROJECT » le 22 mai 1995 suivant l'acte reçu par le Notaire Bouquelle Stéphane, notaire à Tournai, publié aux annexes du Moniteur Belge du 16 juin 1995, sous le numéro 183. Les statuts ont été modifiés comme suit :

- Par acte sous seing privé du 24 mai 2005, publié aux annexes du Moniteur Belge le 23 juin 2005 sous le n°0088975 (coordination des statuts);

- Par acte sous seing privé du 11 mars 2008, publié aux annexes du Moniteur Belge le 4 avril 2008 sous le n°0050324 (coordination des statuts, dénomination, démissions, nominations);

- Par acte sous seing privé du 15 mars 2010, publié aux annexes du Moniteur Belge le 23 avril 2010 sous le n°0059204 (transfert de siège social);

La société a son siège social à 7500 Tournai, Place Hergé, 1 - appartement D08 «Résidence le Chapitre». La société a la forme juridique d'une société privée à responsabilité limitée et est dénommée « NEW LIFE PROJECT »

La société a pour objet :

Tant en Belgique qu'à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci :

- La prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit, et notamment, par souscription ou achat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés, dans toutes sociétés ou entreprises, constituées ou à constituer, sous quelques formes que ce soit, industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou autres, spécialement dans le domaine de la santé et du médico-social, notamment les maisons de retraite.

- La prestation de services et les conseils en organisation.

- Le management de sociétés.

- L'immobilier pour compte propre et la gestion de tout patrimoine immobilier.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales ou financières de nature à faciliter la réalisation de l'objet social sans modifier le caractère commercial de la société, et notamment, toutes opérations ayant trait à tous biens immeubles et/ou droits immobiliers, par incorporation ou par destination et à tous biens mobiliers et/ou à tous droits mobiliers qui en découlent.

La société pourra d'une façon générale, tant en Belgique qu'à l'étranger, accomplir toutes opérations civiles, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social, ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription ou de toutes manières, à tous commerces, sociétés ou entreprises existantes ou à créer, en Belgique ou à l'étranger, ayant une activité semblable ou connexe à la sienne, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Elle peut conclure toutes les conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres, accorder ou prendre des licences et autres droits apparentés, en Belgique ou à l'étranger.

Le capital social actuel de la société est fixé à 18.600,00 Euro, représenté par 750 parts sociales sans valeur nominale.

La société « NEW LIFE PROJECT » est inscrite à la banque carrefour sous le numéro d'entreprise 0455.284.940.

L'exercice social se clôture le 30 juin de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire se réunit annuellement le 25 novembre, à 18 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tient le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

Volet B - Suite

La SPRL « NEW LIFE PROJECT », ayant son siège social à 7500 Tournai, Place Hergé, 1 - appartement D08 «Résidence le Chapitre» représentée par Monsieur Van Daele Patrick et Madame Bondroit Marie-Christine, gérants de la société.

2. OPERATION ENVISAGEE

Les gérants des sociétés susmentionnées proposent de soumettre ce projet de fusion par la réunion de toutes les parts dans une main à leurs assemblées générales respectives conformément au Code des Sociétés. Par la fusion, la totalité du patrimoine de la société absorbée sera reprise par la société absorbante.

Dans la mesure que la société absorbante est propriétaire de toutes les parts de la société absorbée, le transfert du patrimoine de la société absorbée ne donnera pas lieu à une émission des nouvelles parts.

Les gérants des sociétés susmentionnées proposent de procéder à la fusion vu que les relations entre les deux sociétés sont devenues telles qu'il n'est plus justifié d'avoir deux entités juridiques distinctes.

3. OBJECTIFS COMPTABLES

Pour les objectifs comptables, les transactions de la société absorbée seront considérées avoir été exécutées pour le compte de la société absorbante à partir du premier janvier 2019.

4. AVANTAGES

Aucun avantage spécifique ne sera attribué aux gérants des sociétés qui fusionnent.

Vu le fait que la société absorbée n'a pas émis d'autres titres que des parts, ni des parts munies de droits spéciaux, l'indication de l'article 719,3° du Code des Sociétés n'est pas reprise dans ce projet.

5. INFORMATION

Les gérants de la société absorbante et les gérants de la société absorbée s'engagent à communiquer aux associés toutes les informations légalement obligatoires conformément au Code des Sociétés.

Les informations échangées entre la société absorbante et la société absorbée dans le cadre de la fusion proposée seront strictement confidentielles. Les soussignés gérants s'engagent à respecter ledit caractère confidentiel.

Dans le cas où le présent projet de fusion ne serait pas approuvé, tous les documents originaux échangés dans le cadre de la fusion précitée seront restitués aux éditeurs respectifs de ceux-ci. Dans ladite hypothèse, chacune des parties concernées supportera les frais pour les dépenses exposées par elle.

Tournai, le 19 mars 2019

Infirmier Van Daele Patrick SCSRL
représentée par
Van Daele Patrick
Gérant